

TROPHÉE COMMUNE SPORTIVE

15^e édition

50 activités sportives
POUR TOUS
ACCÈS GRATUIT
de 10 à 17 heures

samedi 24 septembre 2011

à **Wanze**

et en communauté française



www.adeps.be



info.spt@cfwb.be



SUPPRESSE

En sport, les Télés locales se passionnent avec vous !



Émissions et magazines sportifs,
le Choc des Géants tous les samedis à 20 h,
résultats sportifs, diffusions de compétitions en direct, ...

Pour en savoir plus, un seul clic :

www.inforegions.be

UN TROPHÉE MOBILISATEUR

Depuis sa création en 1997, le Trophée Commune sportive est incontestablement devenu un événement sportif majeur en Communauté française.

La moitié des 281 communes de Wallonie et Bruxelles y ont participé au moins une fois et certaines ne rateraient plus ce rendez-vous annuel qui témoigne de leur dynamisme sportif !

En route maintenant vers...

LA JOURNÉE DU SPORT EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Rassembler sportifs d'élite et sportifs de loisir a toujours constitué le principal objectif poursuivi au travers de cette organisation.

Le Trophée Commune sportive constitue, depuis 3 ans, le volet sportif de la Fête de la Communauté française et offre ainsi à la Direction générale du Sport des conditions idéales pour poursuivre dans la voie de son projet ambitieux : inciter un maximum de communes qui participent au Trophée à profiter de cette journée pour promouvoir l'activité sportive au sein de leur population. En proposant au public de pratiquer une activité sportive dans son proche environnement le jour du trophée, les communes participent ainsi à une réelle mobilisation en faveur du sport pour tous.

Depuis 2008, le Trophée Commune sportive comporte 2 volets :

- la participation des communes aux compétitions officielles sur le site choisi
- l'organisation d'activités sportives au sein même des communes participantes

Pour 2011, les activités se dérouleront donc :

- à **Wanze** où se disputeront les 6 compétitions sportives officielles et où seront proposées une trentaine d'animations sportives ouvertes au public ;

- **dans les 95 autres communes participantes au Trophée** qui auront la possibilité de comptabiliser la participation des habitants soit dans des activités sportives existantes (entraînements ou compétitions de clubs) soit dans un programme spécifique d'activités sportives (le P.A.L. voir détails en page 8).

Un partenariat a été conclu avec différents média (RTBF-Vivacité, groupe Sud Presse et Fédération des Télévisions locales) afin d'offrir au Trophée une médiatisation capable de dynamiser les initiatives que prendront les communes sur le plan local et d'atteindre ainsi, dans un délai de 2 ou 3 ans, une participation totale de 100.000 sportifs qui permettrait d'octroyer à cet événement le titre de « Journée du Sport en Communauté française ».





WANZE ACCUEILLE LA 15^e ÉDITION DU TROPHÉE COMMUNE SPORTIVE

Pour affirmer son ambition au niveau de la Communauté française, le Trophée Commune sportive est organisé, chaque année, dans une province différente.

Après Marche-en-Famenne en 2008 (Province Luxembourg), La Louvière en 2009 (Province du Hainaut) et Woluwe-St-Lambert en 2010, c'est la commune de WANZE en Province de Liège qui a été choisie pour accueillir les épreuves officielles et le programme d'animations sportives du TCS 2011.

Située dans la vallée de la Meuse, entre Liège et Namur, la commune de Wanze regroupe 6 villages et un hameau. Les zones réservées aux commerces, à l'habitat et à l'activité économique y sont en plein développement. La localité présente un visage moderne et des zones à caractère industriel, où sont implantées des carrières, une sucrerie renommée ainsi qu'une usine de bioéthanol, Biowanze.

Soucieuse de concilier développement économique et qualité de vie, Wanze entend rester une commune où il fait bon vivre. Intégrée au Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, Wanze a su profiter de l'attrait de ses zones rurales pour développer un tourisme vert. Des circuits de promenades permettent aux visiteurs de découvrir les richesses de la région, parmi lesquelles figurent les ruines du Château féodal de Moha.

"Wanze, commune sportive", c'est bien plus qu'un slogan ! La commune s'est en effet dotée de nombreuses infrastructures sportives de qualité comprenant :

- Stade football de « l'Ecole des Jeunes » disposant de 5 terrains, d'un terrain « diabolins », d'une zone d'entraînement pour gardiens de but ;
- Stade de football de la « RJS Bas-Oha » disposant de 2 terrains de football, d'un terrain de base-ball et d'un terrain « diabolins » ;
- Hall omnisports disposant de 2 salles omnisports, d'une salle de combat, d'une salle de psychomotricité, d'une salle de danse, d'un mur d'escalade, d'une salle de fitness et d'un terrain de sport extérieur (terrains de volley, tennis, basket, football) ;
- Piscine disposant d'un bassin de natation de 25 m et d'une pataugeoire ludique de 110 m² ;
- Terrains de tennis : six terrains extérieurs et trois terrains couverts au club « ASA Tennis » à Antheit - cinq terrains extérieurs et deux terrains couverts au club « Les Bruyères » à Moha ;

- Salle de gymnastique permanente « Les Spirous » d'une surface de plus de 1.000 m² entièrement équipée.

Pour en savoir plus sur la commune de WANZE et ses infrastructures sportives, consultez les sites suivants :

Site Internet de la commune : www.wanze.be

**Site Internet de la Maison du Tourisme :
www.tourismebm.be**

L'organisation du Trophée Commune sportive 2011

La participation au Trophée Commune sportive est limitée à un **maximum de 96 communes**.

Le classement des communes participantes sera établi en tenant compte des cinq composantes suivantes :

- les résultats obtenus par l'équipe communale dans les 5 épreuves officielles,
Valeur : **200 points** par épreuve pour la 1^{ère} classée, soit **1000 points** au total ;
- le résultat obtenu par l'échevin(e) des sports dans l'épreuve de tir à l'arc qui lui est réservée
Valeur : **200 points** pour le 1^{er} classé ;
- la participation sportive, à Wanze, des habitants de chaque commune qui auront effectué le déplacement
Valeur : **de 1 à 250 points maximum** ;
- la participation sportive des habitants dans leur commune (programme PAL voir page 8)
Valeur : **de 1 à 500 points maximum** selon une clé de répartition tenant compte de la population totale de chaque commune ;
- le bonus de **100 points** pour toute commune représentée dans les 6 compétitions officielles, [5 officielles + 1 réservée à l'échevin(e)].



LES COMPÉTITIONS SPORTIVES OFFICIELLES

Le programme sportif comprend **5 épreuves compétitives réservées aux sportifs des équipes communales** (obligatoirement domiciliés dans la commune qu'ils représentent).

Chaque commune en ordre d'inscription recevra, dans le courant du mois de juin, un dossier technique détaillant chacune des épreuves. Dans chaque épreuve, le nombre de sportifs fixé **doit être respecté**.

Toutes les épreuves débutent à 10 h 00 sauf le jogging (10 h 30) et le vélo tout terrain (13 h 00).

1. JOGGING

- 2 sportifs par commune, **obligatoirement un homme et une femme**
- parcours de 10 km, départ groupé à 10 h 30
- classement des communes par addition des temps des deux équipiers

2. NATATION

- 2 sportifs par commune **obligatoirement un homme et une femme**
- bassin de 25 m
- relais 2 x 100 m brasse et 2 x 100 m crawl par équipe
- de 10 h 00 à 12 h 00 : séries 100 m brasse
- de 12 h 00 à 14 h 00 : séries 100 m libre
- classement par addition des temps des 2 relais.



3. VELO TOUT TERRAIN **Nouvelle épreuve 2011**

- 2 sportifs par commune
- course relais de 3 heures en circuit (13h00 à 16h00)
- circuit varié (chemin et route) de 5 km 700
- classement suivant le nombre de tours parcourus
- Vélo + casque personnel obligatoire

4. MINI-FOOTBALL

- 7 sportifs par commune, (**obligatoirement 5 sur le terrain + 2 réserves**)
- 16 terrains en herbe de 40 x 15 m. Buts de handball
- tournoi disputé en 16 poules de 6 équipes (chaque équipe joue 3 matches)
- les vainqueurs de chaque poule (16 équipes) disputeront la phase finale
- élimination directe à partir des 1/16 finales
- ballons de matchs fournis

5. PÉTANQUE

- 2 sportifs par commune
- 50 terrains de 10 x 3 m
- 3 boules par équipier (boules personnelles)
- parties jouées en 13 points mais limitées à 30 minutes
- tournoi disputé en 5 tours. Premier tour par tirage au sort. À partir du deuxième tour, gagnant contre gagnant et perdant contre perdant
- classement direct après le 5^e tour

ATTRIBUTION DES POINTS

Un maximum de **200 points** sera attribué à la première équipe classée dans chacune des cinq épreuves.

Les autres communes se verront attribuer des points selon une répartition dégressive de 5 en 5 points (195 pts au 2^e, 190 pts au 3^e, 185 pts au 4^e, etc...)

La partie « compétitions sportives officielles » représente donc un maximum de **1000 points**.

L'ÉCHEVIN(E) DES SPORTS

Vu le rôle important qu'ils (elles) sont appelé(e)s à jouer dans le développement des activités sportives au sein de leur commune, les échevin(e)s des sports sont traditionnellement mis(es) à contribution au cours du Trophée Commune sportive.

En plus du soutien apporté à son équipe, chaque échevin(e) participera à une épreuve de

TIR À L'ARC

- cible à 10 m (blason de 80 cm) ;
- tir de 10 flèches + 3 flèches de réglage ;
- classement établi en fonction des points obtenus sur la cible (maximum 100 points) ;
- matériel fourni (pas d'arc personnel) ;
- chaque échevin(e) effectuera son tir à sa convenance, entre 10 et 16 heures, afin de pouvoir suivre et encourager son équipe.

Cette épreuve doit être effectuée par l'échevin(e) en personne.

Les remplacements par un(e) autre échevin(e) ne seront acceptés que pour raisons médicales ou professionnelles dûment justifiées et devront faire l'objet d'une demande préalable.

Outre cette épreuve obligatoire, rien n'empêche les échevin(e)s des sports de faire partie intégrante de leur équipe officielle et de prendre part à l'une des épreuves sportives.

Ils sont donc les seuls membres de l'équipe à pouvoir participer à deux épreuves :

- le tir à l'arc (prestation réduite dans le temps)
- une autre épreuve officielle au choix si le timing est compatible.



ATTRIBUTION DES POINTS

200 points pour l'échevin(e) des sports classé(e) premier(e) et ensuite, attribution dégressive de 5 en 5 points (195 au 2^e, 190 au 3^e, etc.)

LES HABITANTS

Une commune sportive est une commune dont les habitants « bougent » et pratiquent le sport avec régularité dans un club ou en dehors de toute structure organisée.

C'est pourquoi la **participation sportive des habitants** des communes participantes au Trophée intervient donc, **pour une part importante**, dans le classement.

Le TCS prend en compte deux aspects de la participation des habitants : soit à Wanze, soit au sein même de leur commune.

À WANZE

Chaque commune participante est invitée à faire accompagner son équipe officielle par un maximum de concitoyens. Ceux-ci pourront encourager les sportifs de leur équipe mais également **apporter des points** à leur commune en participant aux activités organisées à leur intention. La participation à ces activités est entièrement gratuite.

Une trentaine de disciplines sportives seront au programme (non définitif) :

aïkido, aviron, badminton, base-ball, balle pelote, basket ball, escrime, escalade, golf, gymnastique sportive, hockey, handball, jogging, judo, karaté, kayak, marche, orientation, plongée, rugby, tennis, tennis de table, spéléologie, sauvetage, savatte, tir à plomb, tir à l'arc, voile,...

À Wanze, le vélo sera à mis à l'honneur

La commune de Wanze ayant déjà accueilli le départ de plusieurs grandes épreuves cyclistes (Giro d'Italia, Tour de France, Tour Wallonie), différents circuits fléchés (familial, VTT, route,...) seront proposés au public grâce à une collaboration dynamique du Service des Sports de la Province de Liège. Par ailleurs, les clubs cyclistes de toutes les communes participantes au Trophée seront invités à rallier Wanze, à vélo, depuis leur propre commune afin de récolter des points supplémentaires et de participer à un concours de la plus longue distance parcourue (en 2010, le club cyclo de la commune de Jalhay rallia Woluwe-St-Lambert le jour du Trophée).



ATTRIBUTION DES POINTS

C'est le nombre de participants (et non le nombre de participations) qui sera pris en compte. Par conséquent, chaque habitant ne pourra valider qu'une seule participation pour sa commune, mais rien ne l'empêche de participer à d'autres activités pour son plaisir.

Les participations « habitants » seront comptabilisées entre 10h00 et 17 heures précises afin d'établir un classement par commune.

Les points seront attribués à toutes les communes, quelle que soit leur importance, en fonction du nombre d'habitants ayant participé à l'une des activités à Wanze : **chaque habitant ayant validé sa participation sportive apportera un point à sa commune avec un maximum de 250 points.**

ATTENTION : Depuis 2010, les habitants ne doivent plus fournir la preuve de leur domicile (pièce d'identité) dans la commune pour laquelle ils valident leur participation.

AU SEIN DES COMMUNES PARTICIPANTES

(Programme d'Activités locales - P.A.L.)

Cette seconde option a pour objectif de permettre aux habitants de valoriser leur participation sportive, le jour du Trophée, dans les clubs et infrastructures sportives de leur propre commune.

Tout habitant qui effectue un minimum de 30 minutes d'activité sportive peut faire comptabiliser sa participation :

- soit dans une activité sportive déjà prévue ce jour-là : tous les membres d'un club sportif peuvent donc faire valider leur participation qu'il s'agisse d'un entraînement, d'un match ou d'une compétition.
- soit dans un programme spécifique mis sur pied par la commune en collaboration avec les clubs sportifs locaux.

Ce programme est laissé à l'appréciation de chaque commune et pourrait être constitué de séances d'initiation sportive organisés en collaboration avec certains clubs sportifs communaux, d'un circuit balisé de 5km (type marche ADEPS) qui pourrait être parcouru par les habitants en marche, jogging, vélo, roller, ... ou de toute autre initiative (gym en musique, chorégraphie, step, ...) destinée à faire « bouger » la population.

Afin de favoriser l'organisation de ces « activités spéciales », un subside "sport pour tous" (montant maximal 2.500 €) pourra être octroyé aux communes qui satisferont aux critères d'attribution (un courrier spécifique sera envoyé aux communes inscrites).

Dans chaque commune participant au PAL, un secrétariat d'accueil TCS sera installé, (centre sportif, piscine ou, à défaut, maison communale ou école communale) afin que les officiels délégués par l'ADEPS puissent valider et comptabiliser, entre 10h00 et 16h00, les participations des habitants.

À cet effet, un modèle du passeport TCS 2011 sera mis à la disposition des communes afin qu'il puisse être diffusé dans les clubs et infrastructures sportives de l'entité.

C'est ce document qui devra être validé par les habitants lors de leur activité sportive et présenté au secrétariat d'accueil TCS avant 16h00.

Grâce à Vivacité, au groupe Sud Presse et aux Télévisions locales, différents reportages seront assurés pour mettre en évidence les initiatives communales les plus intéressantes.

ATTRIBUTION DES POINTS ** nouveau règlement 2011**

Ici aussi, c'est le nombre de participants qui sera pris en considération.

Attention : Depuis 2010, les habitants ne doivent plus fournir la preuve de leur domicile (pièce d'identité) dans la commune pour laquelle ils valident leur participation. Cela veut dire que tous les membres d'un club sportif ou d'un mouvement de jeunesse pourront être comptabilisés qu'ils habitent ou non dans la commune concernée.

L'attribution des points s'effectuera selon le principe suivant :

- calcul du rapport entre le nombre de participations enregistrées et le nombre d'habitants de la commune concernée arrêtée au 31.12.2010
- attribution des points en fonction de ce rapport selon la grille de répartition suivante et avec un maximum de 500 points :
 - 0,1% de la population = 5 points,
 - 0,2% de la population = 10 points
 - 0,3% « » = 15 points
 - etc.....
 - 1% de la population = 50 points
 - 2% « » = 100 points
 - etc.....
 - 10% de la population = 500 points

Exemple : une commune de 12.000 habitants qui enregistre la participation de 480 sportifs soit 4% de sa population, se voit attribuer 200 points.

Attention : la comptabilisation de la participation des habitants sera clôturée à 16h00 afin de permettre aux délégués ADEPS de communiquer les chiffres de participation dans les différentes communes au secrétariat du Trophée afin qu'il en soit tenu compte dans le classement final du TCS 2011 dont la proclamation est prévue à Wanze à 18h00.

Important

1. la participation au Programme d' Activités Locales P.A.L. n'est pas obligatoire mais il s'agit d'une option qui permet de gagner des points supplémentaires dans le classement final du TCS et surtout de valoriser la participation locale de ses habitants et des groupements sportifs communaux. Il constitue également une excellente occasion de mettre en évidence les efforts et le travail fournis par la commune dans le cadre de la promotion de l'activité physique au bénéfice du plus grand nombre.
2. les communes qui envisagent de participer à ce Programme d'Activités Locales P.A.L. doivent le mentionner sur le formulaire d'inscription TCS 2011 et transmettre leur programme d'activités à l'ADEPS pour le 1^{er} septembre afin qu'il puisse être communiqué au public via la presse et le site www.adeps.be.
3. l'ADEPS assurera la présence de ses délégués et la fourniture des passeports TCS 2011 mais n'intervient pas dans les éventuels frais d'organisation des activités locales (sauf via l'attribution du subside « sport pour tous »).

LES CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

À **18 heures**, une cérémonie de remise des prix clôturera sur la Grand Place de Wanze, en présence des médias et de nombreuses personnalités, cette journée de joutes sportives.

Le Ministre des Sports de la Communauté française, procédera à la remise des trophées **Commune sportive 2011** d'or, d'argent et de bronze, dans chacune des 3 catégories :

- **moins de 10 000 habitants**
- **10 000 à 20 000 habitants**
- **plus de 20 000 habitants**

En outre, des coupes récompenseront les trois premières communes dans chacune des six disciplines sportives officielles (toutes catégories confondues).

La société wallonne des transports (SRWT) remettra un prix spécial « Mobilité TEC » aux 3 communes (la première de chaque catégorie) qui auront réussi à mobiliser le plus grand nombre de leurs habitants dans le cadre du P.A.L. organisé.



L'ÉQUIPE COMMUNALE

Chaque équipe communale sera composée de **17 personnes** au maximum.

- a. **L'équipe officielle** : elle est constituée de **15 sportifs (âge minimum de 12 ans)** comprenant au minimum **deux dames**.
Ces 15 sportifs doivent **obligatoirement être domiciliés dans la commune qu'ils représentent**.
- b. **L'échevin(e) des sports**.
- c. **Le (la) coordinateur(trice) de la délégation communale**.

LE DROIT DE PARTICIPATION

Chaque commune s'acquittera d'un **droit d'inscription de 250 €** qui comprend :

- les dossiers techniques ;
- l'organisation et l'encadrement des activités sportives ;
- le tee-shirt souvenir et la photo de l'équipe offerts aux 17 membres de l'équipe communale ;
- les affiches et feuillets TCS 2011 pour assurer la promotion locale de l'événement ;
- les assurances couvrant les éventuels accidents corporels survenus pendant les activités sportives ;
- le diplôme officiel de l'équipe.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- 1) En renvoyant, le formulaire d'inscription pour le **31 mai 2011, date limite**
- 2) En acquittant le droit d'inscription (**250 €**) sur base de la facture qui sera adressée par l'ADEPS à chaque commune dès réception de son formulaire d'inscription.

Les inscriptions sont limitées à un maximum de 96 équipes et définitivement clôturées le 31 mai 2011, date limite.

ATTENTION : l'inscription ne devient effective qu'après réception du paiement du droit d'inscription.

Chaque commune en ordre d'inscription recevra une confirmation écrite.

En cas de désistement après le 31 août 2011 aucun remboursement ne sera effectué.



Résultats 14^e édition

Woluwe St Lambert

samedi 25 septembre 2010

catégorie A :

moins de 10 000 habitants

1	WAIMES	1451
2	ENGHIEN	1433
3	HAMOIS-EN-CONDROZ	1410
4	BERTRIX	1395
5	SOMME-LEUZE	1168
6	LA ROCHE-EN-ARDENNE	1150
7	PHILIPPEVILLE	1056
8	JALHAY	1038
9	MESSANCY	1010
10	SILLY	928
11	INCOURT	921
12	LES BONS VILLERS	876
13	HAVELANGE	733
14	OREYE	709
15	CERRFONTAINE	699
16	LE ROEULX	695
17	FLORENVILLE	666
18	STAVELLOT	647
19	ANHEE	646
20	PALISEUL	623
21	TENNEVILLE	572
22	HASTIERE	570
23	FLOBECQ	550
24	CHASTRE	548
25	FLOREFFE	548
26	VRESSE-SUR-SEMOIS	548
27	HOUYET	547
28	JURBISE	537
29	FERNELMONT	533
30	CHIEVRES	511
31	VERLAINE	467
32	LINCENT	465
33	MONT-ST-GUIBERT	463
34	DALHEM	455
35	BERTOEGNE	447
36	BRUGELETTE	421
37	OHEY	309
38	VIROINVAL	309
39	RENDEUX	298
40	PERWEZ	246
41	FAUVILLERS	190

catégorie B : de 10 000 à 20 000 habitants

1	LIBRAMONT-CHEVIGNY	1239
2	BASTOGNE	1108
3	PONT-A-CELLES	1033
4	DURBUY	949
5	BERNISSART	918
6	SPRIMONT	917
7	WALCOURT	884
8	LEUZE-EN-HAINAUT	872
9	GERPINNES	847
10	JODOIGNE	777
11	METTET	764
12	MARCHE-EN-FAMENNE	746
13	AYWAILLE	743
14	WANZE	725
15	THUIN	700
16	PERUWELZ	619
17	COUVIN	585
18	FLORENNES	562
19	SENEFFE	544
20	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	542
21	LESSINES	503
22	DOUR	499
23	ESNEUX	435

catégorie C : plus de 20 000 habitants

1	CHARLEROI	1896
2	OTTIGNIES-LLN	1441
3	NIVELLES	1374
4	WOLUWE-ST-LAMBERT	1258
5	HUY	1186
6	MOLENBEEK-ST-JEAN	1172
7	MOUSCRON	1059
8	WAVRE	1005
9	FLEMALLE	999
10	BINCHE	893
11	ETTERBEEK	777
12	LA LOUVIERE	749
13	FLEURUS	745
14	SAINT-GHISLAIN	643
15	BRAINE-LE-COMTE	619
16	RIXENSART	585
17	TUBIZE	552
18	LIEGE	521
19	MONS	483
20	ANDENNE	410
21	ANS	330
22	EVERE	291
23	SAINT-GILLES	244

INFORMATIONS

Ministère de la Communauté française
Direction générale du Sport
Service Sport pour Tous

Tél. : 02 413 25 00 - Fax : 02 413 29 04 – info.spt@cfwb.be

et dans les Centres de Conseil du Sport (C.C.S.) en province :

- **Brabant wallon et Bruxelles**
Rue de Bourgogne, 48 à 1190 Bruxelles - 02 344 06 03 - adepts.ccs.bxl@cfwb.be
- **Hainaut (est)**
Arrondissements de Charleroi - Soignies - Thuin
rue des Olympiades, 2, La Garenne à 6000 Charleroi - 071 30 57 27
adepts.ccs.charleroi@cfwb.be
- **Hainaut (ouest)**
Arrondissements d'Ath - Mons - Mouscron - Comines - Tournai
rue du Chemin de Fer, 433 à 7000 Mons - 065 38 42 10 - adepts.ccs.mons@cfwb.be
- **Liège**
rue d'Ougrée, 65 à 4031 Angleur – 04 364 14 40 - adepts.ccs.liege@cfwb.be
- **Luxembourg**
rue de l'Hydrion, 106 à 6700 Arlon – 063 21 31 80 - adepts.ccs.arlon@cfwb.be
- **Namur**
rue Lucien Namêche, 12 à 5000 Namur – 081 83 03 83 - adepts.ccs.namur@cfwb.be